



Clarification au sujet d'un probleme de logement

Par **Iara41**, le **04/10/2008** à **17:55**

monsieur je voudrais svp savoir si ma belle soeur veuve (3enfants)et moi (marie,3 enfants) avons droit a un dedommagement au sujet d.un logement loué et payé par ma mere chez un particulier depuis 1962 et ce jusqu.a sa mort (1978) .Je continuais à payer le loyer pendant 5 ans ;ayant eu un logement j'ai quitté l.appartement.

ma belle soeur continuait à payer le loyer jusqu.à ce jour.Ayant su que cette derniere a beneficié d.un logement social le propriétaire veut recupérer son appartement;celle-ci refuse de le liberer jusqu.à obtention d'un dedommagement et pour elle seule!!me considerant non heritier...quelle serait ma reaction?Mes remerciements sincères et mes chaleureuses salutations.

Par **Visiteur**, le **04/10/2008** à **23:48**

Personnellement, je ne comprends pas bien tout...

Qui payait le loyer depuis le décès de votre Mère?

Par **Iara41**, le **05/10/2008** à **16:15**

monsieur je voudrais svp savoir si ma belle soeur veuve (3enfants)et moi (marie,3 enfants) avons droit a un dedommagement au sujet d.un logement loué et payé par ma mere chez un

particulier depuis 1962 et ce jusqu'à sa mort (1978) .Je continuais à payer le loyer pendant 5 ans ;ayant eu un logement j'ai quitté l'appartement.
ma belle soeur continuait à payer le loyer jusqu'à ce jour.Ayant su que cette dernière a bénéficié d'un logement social le propriétaire veut récupérer son appartement;celle-ci refuse de le libérer jusqu'à obtention d'un dédommagement et pour elle seule!!me considérant non héritier...quelle serait ma réaction?Mes remerciements sincères et mes chaleureuses salutations.

Par **Marion2**, le **05/10/2008** à **17:29**

Pourquoi un dédommagement ???
Là, je ne comprends pas votre demande.

Par **Visiteur**, le **05/10/2008** à **21:23**

Un dédommagement est envisageable lorsqu'il y a un préjudice, mais là! je ne comprends toujours pas à quel type de dédommagement vous faites allusion. On loue un bien, on paie un loyer. On quitte le logement, on arrête de payer, c'est tout.

D'autre part, on peut hériter d'argent, d'un bien immobilier, de placements, d'assurance-vie, mais il n'y a absolument aucune notion d'héritage dans une location d'appartement.